



MAIRIE DE BRON
Direction de l'Action Educative
Tel : 04 72 36 14 68
Fax : 04 72 36 14 64
education@ville-bron.fr
<https://espace-ecole.ville-bron.fr>

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TEMPS PERISCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Si vous êtes intéressé par une inscription aux temps périscolaires, veuillez nous retourner ce document rempli et dûment signé avant le 27 mai 2016. Aucune inscription ne pourra être acceptée si le dossier n'est pas retourné complet.
Vous pouvez également faire cette demande d'inscription sur l'Espace Ecole : <https://espace-ecole.ville-bron.fr>

L'enfant

Coordonnées de l'enfant
Nom :
Prénom :
Né(e) le :
à Dept :
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Les factures seront envoyées à l'adresse ci-dessous :
Nom Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :

Parents

Responsable légal 1 de l'enfant
Nom Prénom
.....
Nom de jeune fille
Né(e) le :
Exerce l'autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Port.
Mail :
Employeur :
Profession :
Tél professionnel :
<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autre

Responsable légal 2 de l'enfant
Nom Prénom
.....
Nom de jeune fille
Né(e) le :
Exerce l'autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Port.
Mail :
Employeur :
Profession :
Tél professionnel :
<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autre

Allocataire CAF (attestation à fournir)

Nom Prénom
N°CAF :
Quotient (de moins de trois mois)

Assurance Extra-Scolaire (Obligatoire : transmettre l'attestation en début d'année scolaire)

Nom de l'assurance :	N° de l'assuré :
Date de validité :	N° Adhérent :

Personnes majeures habilitées à venir chercher votre enfant (pas plus de 3 personnes hors membres du foyer)

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté
1					
2					
3					

Inscription aux temps périscolaires

Les modalités d'accès aux temps périscolaires sont décrites dans le règlement municipal des temps périscolaires.

La Ville de Bron recommande aux parents de veiller à ne pas rallonger le temps de présence de leur enfant par des réservations multiples aux différents temps périscolaires de la journée.

			Réservation à l'année					Réservation occasionnelle (1)
			L	Ma	Me	J	V	
Garderie du matin	7H30 – 8H35	Payant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration scolaire	11H35 – 13H35	Payant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie du mercredi midi	11H45 – 12H15	Payant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil du soir								
• Accueil récréatif	16H00 – 16H30	Gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Accueil court	16H00 – 17H00	Gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Accueil Long	16H00 – 17H45	Gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ces choix sont valables pour toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation. Ils sont modifiables sur l'Espace Ecole.

(1) Si vous souhaitez réserver des activités de façon occasionnelle, vous pourrez le faire, une fois votre inscription validée, par l'intermédiaire de l'Espace École <https://espace-ecole.ville-bron.fr>.

Menu sans porc	<input type="checkbox"/>
Allergie alimentaire / problème de santé nécessitant un PAI (2)	<input type="checkbox"/>
Enfant accompagné par EVS/AVS sur le temps scolaire	<input type="checkbox"/>
L'enfant a le droit de quitter seul(e) l'accueil du soir en élémentaire (3)	<input type="checkbox"/>
Autorisation de diffusion dans les publications écrites, numériques et vidéos de la ville	<input type="checkbox"/>

(2) Toute allergie alimentaire et/ou problème médical doit obligatoirement être signalé. La réservation au restaurant ne pourra se faire qu'après la consultation du médecin scolaire, l'examen du dossier par une commission spécialisée et la signature du Projet d'Accueil Individualisé.

(3) A défaut de ces renseignements, l'enfant restera obligatoirement aux services périscolaires jusqu'à l'arrivée des personnes dûment habilitées.

Annulation ou rajout de réservation

Si vous souhaitez annuler ou rajouter des réservations, vous pouvez le faire au minimum **11 jours avant la date du jour concerné** par la modification en vous connectant à l'Espace École.

Après ce délai, ne seront acceptées que les modifications exceptionnelles, motivées et justifiées (hospitalisation, décès, naissance, reprise d'activité...) à adresser par écrit à la **Direction de l'Action Éducative**. Pour tous renseignements : 04 72 36 14 68

Mode de règlement

Les tarifs des temps périscolaires sont fixés par délibération municipale. Les factures sont disponibles sur votre Espace École et envoyées une fois par mois par mail (ou courrier en l'absence d'adresse mail).

La Direction de l'Action Éducative vous propose de régler vos factures mensuelles :

- par internet sur l'Espace Ecole
- par chèque ou espèces à la Direction de l'Action Éducative les lundis et vendredis de 8h à 12h
- par **prélèvement automatique**

J'opte pour le paiement de la facture par prélèvement automatique

Fournir un relevé d'identité bancaire et un mandat de prélèvement SEPA. Si vous aviez opté pour ce mode de règlement l'année scolaire précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces 2 documents.

Justificatifs à joindre avec votre inscription (le service ne fait pas de photocopie pour le public)

- Une copie des attestations de travail ou formation (3 derniers bulletins de salaire des deux parents, ou attestation d'employeur ou Kbis ou toute autre pièce justifiant de l'activité professionnelle)
- Etudiant /personne en formation : certificat de scolarité ou à défaut une carte d'étudiant / certificat de formation.
- Attestation CAF et de moins de 3 mois. Pour les familles qui n'ont pas de CAF le dernier avis d'imposition.
- Jugement de divorce avec indication de la pension alimentaire, foyer de rattachement des enfants, indication si garde alternée

Merci de signaler toute modification intervenue dans votre situation (changement d'adresse, composition familiale, ressources, ...) au cours de l'année.

En cas de garde alternée, merci d'indiquer ci-dessous le calendrier et les adresses de facturation :

Je soussigné (e), atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires de la Ville de Bron et certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements qui figurent sur le présent document. J'autorise les responsables à faire donner tous les soins par un médecin ou à faire transporter mon enfant en cas d'urgence dans un hôpital.

Fait à : le : Signature

Cette demande complétée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra parvenir à la DAE avant le 27 mai 2016.
(7 rue Carnot 69500 BRON).

Tout dossier non complet ne sera pas traité et vous sera retourné